



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 382-31-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-31-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Municipalité de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives aux garages en sous-sol et aux stationnements intérieurs.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 26 janvier 2023 soit, le jour de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 3^e jour du mois de février 2023.

Directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Me Marie-Josée Bédard